

**E 6392**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 6 juillet 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 6 juillet 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Nomination** d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général au secrétariat  
général du Conseil





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juillet 2011**

**12331/11**

**LIMITE**

**STAT 27  
FIN 482**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Coreper

au: Conseil

---

Objet: Nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général au secrétariat général du Conseil

---

Il y a lieu de pourvoir le poste de directeur général de la direction générale K, (Conseil des affaires étrangères, élargissement, aide humanitaire et protection civile) du secrétariat général du Conseil.

Cet emploi a fait l'objet d'une publication d'un avis de vacance au niveau interne. Une candidature a été reçue.

Conformément à l'article premier, point b) de la décision du Conseil du 27 juin 2006 portant détermination de l'autorité investie du pouvoir de nomination (<sup>1</sup>), il appartient au Conseil de prendre une décision sur proposition du secrétaire général.

---

<sup>1</sup> JO L 194 du 14 juillet 2006, p. 29.

Pour les raisons reprises dans son rapport <sup>(2)</sup>, le secrétaire général propose au Comité des représentants permanents, de suggérer au Conseil d'adopter le projet de décision repris en annexe portant nomination de M. Leonardo SCHIAVO, fonctionnaire de grade AD 16, à l'emploi de directeur général du Conseil de l'Union européenne, lors d'une prochaine session, sous point "A" de son ordre du jour.

---

---

<sup>2</sup> Un exemplaire du dossier du candidat, ainsi que du rapport du secrétaire général, sont à la disposition du Coreper/Conseil.

**DÉCISION DU CONSEIL  
du .....**

portant nomination d'un fonctionnaire  
à un emploi de directeur général au secrétariat général du Conseil

**LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,**

vu le statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 1<sup>er</sup>, 4 et 29,

vu la décision du Conseil du 27 juin 2006 portant détermination de l'autorité investie du pouvoir de nomination,

vu l'avis de vacance,

vu la proposition du secrétaire général,

considérant que le tableau des effectifs annexé au budget du Conseil permet la nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général,

**DÉCIDE :**

Article unique

1. M. Leonardo SCHIAVO, né le 19 novembre 1955, fonctionnaire du Conseil de l'Union européenne, est nommé à l'emploi de directeur général.
2. La présente décision prend effet le 1er août 2011.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil  
Le président